

Fiche
16

Distances et densités de plantation

Distances vis à vis des fonds voisins

D'après l'article 671 du Code civil, une distance réglementaire de 2 m est requise pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 m. Dans la réalité, pour faciliter la circulation des engins forestiers, il est conseillé de planter à 5 m minimum de la limite de parcelle.



Maintien d'une distance suffisante entre la première rangée de peupliers et la limite de parcelle.

Distance vis à vis des cours d'eau

Des servitudes de passage peuvent exister sur les cours d'eau principaux. Elles sont en général de 4 m. D'une manière générale, pour faciliter les entretiens, il convient de respecter une distance minimum de 5 m entre la berge du cours d'eau et la première rangée de peuplier.

Parole de Lorient :



Le système racinaire du peuplier ne lui permet pas de jouer un rôle de fixateur des berges. Quand il est planté trop près du cours d'eau, l'enracinement est dissymétrique ; il devient instable et peut entraîner des risques de chablis et de détérioration de la rive. De plus, le peuplier peut gêner la croissance d'une végétation plus adaptée à la fixation des berges (saules, aulnes, arbustes et plantes des milieux humides) formant la ripisylve. C'est pourquoi la distance conseillée pour un bon développement des peupliers et un respect de la ripisylve est plutôt de 7 m. Cette distance peut également être respectée entre le fonds voisin et la première rangée, facilitant ainsi le développement d'une lisière favorable à la faune.

Densité de plantation

La densité habituelle de plantation est de 7x7m soit 204 plants /ha car on considère qu'un peuplier a besoin de 50m² environ pour développer suffisamment son système racinaire sans entrer trop tôt en concurrence avec ses congénères. Avec une densité plus élevée (6x6m ou 5x5m), la concurrence est plus précoce. De ce fait, les peupliers auront peu de chance d'atteindre un diamètre suffisant pour être valorisés en bois d'œuvre.



Plantation avec tarière à moteur.

La densité de 8 x 8 m (156 plants/ha), très en vogue dans les années 90 car elle permettait de produire de grosses grumes, est aujourd'hui en perte de vitesse depuis que le marché du peuplier s'est orienté sur des bois plus petits, de l'ordre de 1 à 1,5 m³, ayant poussé rapidement. La qualité des terrains à peuplier bretons ne permettant pas une croissance très soutenue, la densité de 7*7 m est un bon compromis entre l'investissement de départ et la recette escomptée.



Peupliers Trichobel plantés à 7 m x 7 m.

Cas des alignements en bordure de cours d'eau

Ne pas planter sur la berge. Prévoir un recul de 5m et espacer les plants de 5m minimum les uns des autres.

Parole de Lorient :



Si la berge est en mauvais état, compléter par la plantation d'une ripisylve peu dense (boutures de saules).